

**Le 15 octobre, en marche pour les travailleurs!
Campagne 5-10-15**

Rouyn-Noranda, le 14 octobre 2017. – Demain le 15 octobre, l'ensemble des organisations syndicales, communautaires, associations étudiantes et groupes de femmes qui composent le Réseau de vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue organisent une marche de 15 minutes dans les rues de Rouyn-Noranda, dans le cadre de la Campagne 5-10-15. Les marcheurs se retrouveront à la Place de la citoyenneté et de la coopération à 15h00 pour débiter la marche qui se terminera devant le bureau du Ministre et député libéral M. Luc Blanchette.

L'objectif de cette marche de solidarité est d'interpeller M. Blanchette, afin qu'il défende devant l'Assemblée nationale la modification des normes du travail revendiquée par la campagne. Les revendications comprennent l'ajout d'une période de 5 jours d'avis avant la modification d'un horaire de travail, 10 jours de congés rémunérés pour maladie ou responsabilité parentale ainsi que l'augmentation du salaire minimum à 15\$ de l'heure.

« Nous savons tous que les normes du travail actuelles ne sont plus d'actualité et doivent être modifiées pour répondre aux nouvelles réalités du travail. Cinq jours d'avis avant de modifier un horaire n'a pas de coût réel pour les entreprises et permet aux travailleurs/euses d'organiser leur vie familiale en conséquence » déclare M. Donald Rheault de la CSN. Mme Hélène Lambert du SEUAT souligne que beaucoup de personnes doivent travailler tout en étant malades et que cela nuit à la productivité des entreprises. En ce sens, dix jours payés par année constituent un minimum selon elle.

« Non seulement le gouvernement doit modifier les normes du travail, mais il est impératif qu'il mette en place des mesures permettant aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale d'être en mesure de rémunérer leurs employés à 15\$/h sans s'appauvrir davantage! » avance François Lemieux du RÉPAT.

L'augmentation du salaire minimum à 15\$/h est un incontournable. Il faut sortir les travailleurs/euses de la pauvreté. En maintenant le salaire minimum à 11.25\$/h, on continue d'appauvrir notre monde et ça a un effet direct sur l'augmentation des demandes aux banques alimentaires. » déclare M. Gilles Chapadeau de la FTQ.

C'est en ce sens que plusieurs activités revendiquant la modification des normes du travail se tiendront simultanément dans plusieurs régions du Québec ce dimanche afin que le gouvernement ne puisse plus se permettre de faire la sourde oreille.

Pour informations : Donald Reault

François Lemieux : 819-860-6267

CSN : Centrale syndicale nationale, section régionale

SEUAT : Syndicat des enseignants de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉPAT : Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue

FTQ : Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec